



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale  
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 20/12/2022

### MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis et décisions suivants entre 7 et le 20 décembre 2022 :

### AVIS DÉLIBÉRÉS

- Centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Cérilly (03)

*Implantation par WPD Solar d'un parc photovoltaïque sur 18,4 ha et d'une puissance totale de 20,14 MWc, en secteur agricole, à l'ouest de la commune de Cérilly dans l'Allier, à proximité de deux hameaux et de la forêt de Tronçais labellisée forêt d'exception.*

- Aménagement de la ZAC « Côte Granger » sur la commune de Lorette (42) – 2<sup>ème</sup> avis

*Aménagement par l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA) d'une zone d'activités concertée sur environ 6 ha de prairies et de friches au nord-ouest de la commune de Lorette dans le département de la Loire, comprenant deux phases, en 2023 et en 2026, pour la construction de 190 logements, de locaux commerciaux et d'espaces et équipements publics.*

- Modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Beaufort (73)

*Évolution comprenant notamment des changements de destination en habitation pour huit constructions d'usage agricole classées en zone agricole A ou naturelle N, et une extension d'un Stecal existant sur le secteur de Roselend de 630 m<sup>2</sup> en vue de l'accueil d'une activité commerciale.*

- Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Charnoz-sur-Ain (01)

*Élaboration du plan local d'urbanisme de cette commune de 903 habitants (Insee 2019) sur 662 ha dans le département de l'Ain et incluse dans le périmètre du Scot du Bugey, de la Côtière et de la Plaine de l'Ain (BUCOPA), prévoyant une croissance démographique annuelle de 0,81 % à l'horizon*

Service presse IGEDD / MRAe

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : [karine.gal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:karine.gal@developpement-durable.gouv.fr)

2037, soit 116 habitants supplémentaires, et une consommation foncière de 5,6 ha d'espaces naturels à vocation d'habitat, dont 3,4 ha en zone 1AU1 et 0,7 ha en zone 2AU.

- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Gannat (03)

*Évolution du projet d'aménagement et de développement durables (Padd) organisé autour de trois axes : proposer un cadre de vie attractif et adapté à la dynamique démographique ; développer une activité économique diversifiée ; préserver le patrimoine naturel et paysager. Ces axes sont déclinés en 19 orientations. Le projet de révision du PLU comporte également quatre orientations d'aménagement et de programmation sectorielles.*

- Révision (arrêt n°2) du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Symphorien-d'Ozon (69) – 2ème avis

*Évolution du PLU qui prévoit, pour la période 2022-2032, un taux de croissance démographique annuel de 1,2 %, une population supplémentaire de 779 habitants, une production de 450 logements supplémentaires et un besoin foncier associé de 8,8 ha. Le nouveau projet supprime l'emplacement réservé n°14 « Liaison D307 D149 » ainsi que le secteur permettant de réaliser un projet de « city-parc ».*

- Plan climat air énergie territorial (PCAET) de la communauté d'agglomération Vienne Condrieu Agglomération (38-69)

*Élaboration du plan climat air énergie territorial du territoire de Vienne Condrieu Agglomération (VCA), situé dans les départements du Rhône et de l'Isère, comptant 90 000 habitants sur 407 km<sup>2</sup> et concerné par le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise approuvé le 24 novembre 2022.*

- Poursuite de l'exploitation et extension d'une carrière de matériaux fluvio-glaciaires sur les communes d'Arandon-Passins et de Courtenay (38)

*Poursuite de l'exploitation par la société Perrin de deux carrières existantes sur une superficie de 26,4 ha, et extension sur un périmètre de 14,6 ha pour une durée de 30 ans à un rythme de 400 000 tonnes/an au maximum et 350 000 tonnes/an en moyenne.*

- Centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Serves-sur-Rhône (26)

*Implantation d'une centrale photovoltaïque sur une superficie totale clôturée de 6,8 ha, ayant servi à stocker des matériaux issus de la création du canal de dérivation du Rhône dans les années 1970-1980, portée par la société Solarhona, filiale à 100 % de la Compagnie Nationale du Rhône. La centrale doit délivrer une puissance de 5 MWc et une production estimée à 6 400 MWh/an.*

- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune Monistrol-sur-Loire (43)

*Évolution fondée sur une croissance démographique de 1,3 % par an, prévoyant la réalisation de 65 à 80 logements par an sur une douzaine d'années et une consommation foncière de l'ordre de 47 ha. Le gain de population envisagé est de 1 443 habitants, soit une population de 10 675 à l'échéance du PLU. Le projet comporte cinq opérations d'aménagement et de programmation (OAP) à destination de l'habitat, permettant la construction de 397 logements nouveaux, et de deux OAP pour le secteur économique.*

## DÉCISIONS DÉLIBÉRÉES

- Révisions allégées n° 1, 2, 4, 6, 7, 8 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du Bassin d'Aurillac (15)

*Recours formés par la communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) contre les décisions de la MRAe ARA de soumettre à évaluation environnementale les évolutions projetées de son PLUI.*

- Mise en compatibilité, dans le cadre d'une déclaration de projet, du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Le Cheylas (38)

*Recours formé par la commune de Le Cheylas contre la décision de la MRAe ARA de soumettre à évaluation environnementale l'évolution projetée de son PLU.*

**La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes** émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>